

n'étoit pas du goût de Mr. le Comte Montijo, & qu'il préféreroit celle d'écrire deux Lettres, qui renfermeroient ce qu'on avoit supposé à Vienne devoir entrer dans les actes de déclaration & contre-déclaration. On s'y attendoit d'aurant moins que la négociation dût être rompuë pour un si noble sujet, que l'on n'en avoit jamais entendu parler, & que l'on n'y étoit pas accoutumé à s'embarasser de ces sortes de finesses. La Cour Imperiale fut donc extrêmement surprise d'apprendre, tant par le mémoire de Mr. de Robinson du 26. Septembre, que par les relations de Mr. le Comte Philippe Kinski, qu'il s'agissoit d'écrire des Lettres au Duc de Newcastle & à Mylord Harrington, au lieu de se donner des déclarations & contre-déclarations; que la Langue Latine déplaisoit à Mr. le Comte Montijo; & qu'il falloit ni ajouter, ni ôter, ni changer une syllabe de ce que contenoit la Lettre du Duc de Newcastle du 2. Juiller.

Quelques bizarres que fussent ces demandes, on résolut de les accorder toutes, & aussi-tôt que l'Empereur fut de retour d'Halbthurn, & par conséquent avant la rupture de la France, on autorisa le Comte Philippe Kinski à satisfaire pleinement aux souhaits du Comte de Montijo par les ordres qui lui furent envoyez le 6. Octobre de l'année passée. Le Courier Anglois qui porta ces Dépêches, n'arriva en Angleterre que lorsque la rupture de la France & du Roi de Sardaigne avoit déjà éclaté. Nonobstant l'offre de l'Ambassadeur de l'Empereur de signer la Lettre mot pour mot, telle que le Comte Montijo l'avoit souhaité, celui-ci refusa d'écrire celle à laquelle il s'étoit offert. Il n'alla pas pourtant si loin, que de déclarer qu'il rompoit toute négociation. Il colora au contraire son refus, comme il a été dit ci-dessus, par la nécessité d'attendre les ordres qui devoient